

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/104

12 décembre 1996

(96-5286)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

HONDURAS

Déclaration de S.E. M. Sergio Nuñez
Vice-Ministre du commerce et de l'économie

Au nom du Honduras, je tiens à remercier la population et le gouvernement de Singapour pour l'accueil cordial et chaleureux qu'ils ont réservé à notre délégation, et à les féliciter pour l'excellente organisation de cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Le gouvernement hondurien, que j'ai l'honneur de représenter, est très heureux de participer à cette première Conférence ministérielle de l'

a) Accord sur l'agriculture

S'agissant du commerce des produits agricoles, le Honduras constate avec inquiétude que ce secteur n'est pas totalement intégré au système commercial multilatéral, que des restrictions sanitaires et des obstacles techniques au commerce continuent d'être appliqués, et que les marchés restent fermés aux nouveaux fournisseurs; en outre, la plupart des pays développés maintiennent des subventions à l'exportation.

b) Accord sur les textiles et les vêtements

En ce qui concerne les textiles et les vêtements, le gouvernement hondurien est préoccupé par le fait que ni l'esprit ni l'esprit des dispositions de l'Accord ont été fidèlement respectés. Pour le Honduras, l'application de l'Accord implique une libéralisation progressive du commerce des produits textiles jusqu'à l'élimination définitive des contingents imposés au titre de l'Arrangement multifibres. Pour être significative sur le plan commercial, l'intégration doit viser les produits soumis à restrictions qui présentent un très grand intérêt pour notre pays.

Pendant les deux premières années de mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, le Honduras a fait partie des pays dont les produits étaient soumis à restrictions. Nous croyons comprendre que l'objectif de l'Accord est de libéraliser le commerce et que les mesures de sauvegarde doivent être appliquées avec modération. Selon nous, cette volonté de libéralisation n'est pas compatible avec l'imposition de contingents additionnels, qui rendront plus difficile la réalisation de la dernière étape de l'intégration des produits textiles.

Les faits nous ont montré que les sauvegardes n'ont pas été appliquées avec modération. En 1995, plus de 25 demandes de consultations ont été présentées et il est apparu par la suite que nombre d'entre elles n'étaient pas justifiées au regard des dispositions de l'Accord. Certaines demandes ont été retirées mais de telles pratiques sont source d'incertitude pour les exportateurs de produits textiles.

Par ailleurs, l'expérience de mon pays dans le cadre de l'Organe de supervision des textiles n'a pas été totalement satisfaisante; c'est pourquoi nous invitons cet organe à fonder ses travaux sur des critères d'impartialité et de transparence.

Le Honduras est également préoccupé par les modifications concernant les règles d'origine, lesquelles risquent de réduire l'accès aux marchés de ses exportations et de porter préjudice

e) Commerce et investissement

Bien que dans les Accords de l'OMC il existe déjà un programme incorporé et que celui-ci exige du Honduras un travail difficile et des efforts supplémentaires, nous sommes favorables à la réalisation d'études et d'analyses en vue d'identifier le lien existant entre le commerce et l'investissement, sous réserve que leurs résultats soient sans préjudice d'un processus de négociation.

f) Politiques en matière de concurrence

Pour ce qui est des politiques en matière de concurrence, nous appuyons l'établissement d'un groupe d'experts, qui sera chargé de définir la relation existant entre les politiques en matière de concurrence et le commerce dans le cadre de l'OMC.

g) Technologies de l'information

A propos des technologies de l'information, nous pensons qu'il est bon de jeter les bases d'une discussion concernant un accord multilatéral dans ce domaine, à condition que des délais pour la réduction des droits soient prévus et que la grande majorité des Membres de l'OMC participent à la discussion.

h) Normes du travail

Le Honduras respecte les droits de l'homme et les droits du travailleur et partage l'avis des